POINT DE PRESSE DE M. OLIVIER BEHLE
PRESIDENT DU GICAM

Immeuble siège du GICAM, le 8 janvier 2010

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Au nom du Bureau et de tous les adhérents de notre Groupement ainsi qu'à mon nom personnel, je vous présente nos vœux, les meilleurs, pour cette nouvelle année. Puisse-t-elle être propice à la stabilité de l'économie nationale en général et au développement des médias que vous représentez en particulier.

Une fois n'étant pas coutume, nous dérogerons à la tradition qui a souvent voulu qu'en pareille période, nous nous limitions à un exercice de présentation des vœux à la presse. Au regard de l'actualité et défis qui interpellent notre pays, nous voulons saisir l'opportunité de ce premier point de presse de l'année 2010 pour vous entretenir sur ce qui nous semble appeler des actions urgentes pour l'avènement d'une croissance durable. Aussi aborderons-nous, tour à tour :

1. *la loi de finances 2010,*
2. *la campagne de sensibilisation sur les méfaits du commerce illicite,*
3. *le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi,*
4. *le Partenariat GICAM-Syndicats-Etat,*
5. *l'Accord de partenariat Economique,*
6. *l'intégration régionale,*
7. *la lutte contre la corruption,*
8. *les grands projets,*
9. *la qualification de la main-d'œuvre,*
10. *la problématique des infrastructures* ***et*** *l'agriculture*.

I- La loi de finances 2010

La loi de finances 2010 a le mérite d'avoir pris en compte une préoccupation récurrente du GICAM, à savoir la suppression du décalage d'un mois pour la déductibilité en matière de TVA. Les autres avancées contenues dans cette loi sont la suppression de la retenue à la source de l'acompte d'impôt sur le revenu et de la TVA par les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales décentralisées, l'enregistrement gratis des actes de constitution et de prorogation de société ainsi que des actes portant augmentation du capital, la réduction du droit d'accises sur les boissons gazeuses, la fixation d'un délai pour notifier au contribuable le redressement ou l'avis d'absence de redressement ainsi que d'un délai pour répondre aux observations du contribuable.

Toutefois, il est préoccupant de constater que les dispositions fiscales de cette loi de finances comportent des aggravations qui ne semblent pas aller vers une relation apaisée entre les contribuables et l'Administration Fiscale. C'est le cas de l'alourdissement de la pénalité pour déclaration ou paiement tardifs s'agissant des impôts à versement spontané. Cette pénalité passe de 1,5% à 10% par mois de retard et est plafonnée à 30% de l'impôt dû en principal. Quel que soit le motif pour lequel l'Administration Fiscale a opté pour cette mesure, il s'agit d'un net recul par rapport à la logique observée depuis quelques années. La déclaration ou le paiement tardif des impôts, y compris ceux à versement spontané, ne résulte pas forcément d'une mauvaise foi du contribuable. Dans certains cas en effet, le retard accusé par le contribuable dans la déclaration et le paiement des impôts est dû au non paiement par l'Etat de ses factures. Le pire, c'est que l'Etat ne se voit appliquer aucune pénalité malgré les délais généralement longs de règlement des factures à lui adressées.

Un an seulement après sa suppression dans le cadre de la loi de finances 2009, la TSR pétrolière a été réinstaurée. La formalité de certification des déclarations statistiques et fiscales (DSF), pour sa part, a été supprimée.

Enfin, grâce à notre action et au dialogue de plus en plus constructif entre le GICAM et l'administration fiscale, plusieurs autres mesures proposées par cette dernière ont finalement été abandonnées parce que jugées spécialement pernicieuses pour les contribuables. Il s'agit des propositions relatives :

- au plafonnement de la déductibilité des indemnités en argent représentatives d'avantages en nature ;
- à l'imposition, au titre de revenus de capitaux mobiliers, des rémunérations de toute nature versées dans les pays à fiscalité privilégiée ;
- à la confirmation d'une position doctrinale très contestable sur la territorialité en matière de TVA sur les prestations de services ;
- à l'introduction de la possibilité pour l'administration fiscale de vérifier les « opérations », en plus de la comptabilité ;
- à l'introduction du droit de perquisition par l'administration fiscale ;
- au reversement au régime fiscal de droit commun, des entreprises créées avant le 1er janvier 2008 et agréées à un régime quelconque du Code des investissements.

En un mot, on finira par constater -sur le tard et avec les conséquences que l'on imagine- que ce n'est pas avec de telles décisions que l'on peut attirer des investisseurs dans un environnement qui doit être amélioré au plus vite. C'est dans cet esprit que nous avons récemment lancé la campagne nationale de lutte contre le commerce illicite.

II- La lutte contre le commerce illicite

Lancée le 14 décembre 2009 par le GICAM, ladite campagne se poursuivra jusqu'en mars 2010. Nous en savons gré à ceux d'entre vous qui ont eu à cœur de relayer le message et d'expliquer les conséquences du fléau qu'est le commerce illicite. Compte tenu de ce que la presse a besoin de publicité, il est nécessaire pour elle de ne pas perdre de vue qu'elle est aussi directement concernée car des entreprises fragiles ne peuvent pas souscrire de publicité.
Tous les citoyens sont aussi concernés parce que le commerce illicite menace à la fois la santé des consommateurs et l'économie nationale en ce sens qu'il engendre notamment des pertes fiscales et douanières pour l'Etat, des pertes de parts de marché pour les entreprises victimes et des pertes d'emplois pour les citoyens. Or, l'objectif de croissance durable n'est pas compatible avec le niveau actuel du commerce illicite.

III- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)

A propos justement de croissance, si l'on peut se flatter des objectifs louables contenus dans le DSCE tels que la réduction de la pauvreté à un niveau socialement supportable, la mutation du Cameroun en un pays à revenu intermédiaire, l'atteinte du stade de nouveau pays industrialisé, le renforcement de l'unité nationale et la consolidation du processus démocratique, une question importante appelle des réponses concrètes : est-il possible, au regard de l'inertie ambiante et compte tenu des problèmes que le GICAM met régulièrement en exergue, est-il possible de porter le rythme annuel de l'expansion de l'activité économique de 3,3% actuellement à environ 5,5% sur la période 2010 - 2020, de ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois durables par an, de ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 et de réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement ?

Autant nous soutenons l'idée d'une vision à long terme pour le Cameroun, autant il importe de comprendre qu'aucun résultat ne peut être atteint sans rupture dans nos processus de décision et de gestion, sans une courageuse amélioration de l'environnement des affaires, sans un secteur privé fort et dynamique et sans une réelle facilitation des investissements privés.
Ces quatre défis majeurs impliquent un autre défi tout aussi important : la coalition entre les employeurs et les employés dans l'optique d'une concertation constructive avec le gouvernement.

IV- Le partenariat GICAM – Syndicats - Etat

A la suite des concertations que la coalition du secteur privé, créée dans le sillage de la crise financière et économique internationale, a engagées avec le gouvernement, nous pensons qu'il est nécessaire que soit traduit dans les faits un partenariat constant et efficace entre l'Etat et les partenaires sociaux.
Au-delà du dialogue qu'entretiennent déjà si bien les employeurs et les syndicats d'employés, un partenariat formalisé et permanent avec le gouvernement devrait exister, avec des objectifs de prévention, de planification et de rentabilité économique.
Pour le moment, nous n'en sommes qu'au vœu dans la mesure où aucune des mesures concrètes et mesurables suggérées au gouvernement par la Coalition entre les employeurs et les employés pour lutter efficacement contre la crise et améliorer l'environnement des affaires n'a été traduite dans les faits.

V- L'Accord de Partenariat Economique

Une autre préoccupation importante du secteur privé est l'impasse observée dans les négociations entre l'Afrique centrale et l'Union Européenne dans le cadre de l'APE depuis que le renforcement des capacités et la mise à niveau des entreprises de la sous-région ont été présentés comme un impératif catégorique. En effet, la majorité des PME-PMI doit, pour être compétitive, s'engager dans le processus de mise à niveau. Cela n'est guère possible sans le soutien des bailleurs, sans l'amélioration de l'environnement des affaires et sans le soutien de l'Etat.
En attendant que l'Etat décide souverainement de soutenir cette nécessaire mise à niveau en débloquant spécialement des fonds conséquents et en déroulant une stratégie concertée avec le secteur privé, nous souhaitons que le dialogue soit renoué avec l'Union européenne et que la reprise des négociations débouche notamment sur un financement satisfaisant du Fonds Régional de l'Accord de Partenariat Economique (FORAPE) avant le démarrage effectif du processus de démantèlement tarifaire.

VI- L'intégration régionale

Le processus d'intégration régionale a enregistré quelques progrès appréciables, notamment dans le développement des infrastructures physiques. L'on note une meilleure desserte dans les corridors de désenclavement Douala-Ndjamena et Douala-Bangui, ainsi qu'une continuité du trafic routier Yaoundé-Bata et Yaoundé-Libreville grâce au pont sur le NTEM. D'autres chantiers de l'intégration avancent, notamment sur les plans énergétiques, forestiers et de la préservation de la paix.

Des politiques et des programmes régionaux enregistrent toutefois des retards substantiels ou de faibles performances. Il s'agit entre autres du processus d'édification d'un marché commun performant qui marque le pas, de la récurrence des obstacles à la libre circulation des opérateurs économiques qui annihilent pour l'essentiel les effets dynamiques que devaient induire les préférences régionales sur le commerce, les investissements et l'emploi.
Il faudrait donc que des mesures fortes soient prises sur le court terme, aux plans juridique, institutionnel et opérationnel, pour donner une meilleure impulsion à la dynamique communautaire et qu'une capacité minimale d'initiative soit laissée à la CEMAC et à la CEEAC.

VII- La lutte contre la corruption

Dans le but de contribuer efficacement et durablement à lutte contre la corruption dans les administrations publiques et dans les milieux d'affaires, le GICAM a suggéré un projet de loi sur le délai global de paiement. Tout en déplorant le retard qu'accuse l'adoption de ladite loi, nous continuons de soutenir que les retards de paiement constituent une violation du contrat et favorisent des pratiques de corruption.
Il faut en effet qu'une loi protège le créancier, l'entreprise ou le maître d'œuvre contre tout retard de paiement de sa facture après exécution de son obligation contractuelle en fixant des délais globaux de paiement des transactions commerciales ainsi que des marchés publics. Au-delà des délais requis par la loi, les intérêts moratoires vont courir de plein droit et sans autre formalité au bénéfice du créancier, de l'entreprise ou du maître d'œuvre.

VIII- Les grands projets

S'agissant des grands projets qui sont nécessaires pour la transformation et le relèvement des capacités du système productif national, il est essentiel de réfléchir sur les stratégies à adopter en vue de retombées satisfaisantes pour l'économie nationale.
Le GICAM souhaite à ce propos que les grands chantiers annoncés produisent un impact économique réel en termes de relèvement du taux de croissance, de création d'emplois, d'amélioration du niveau de vie des populations etc. Pour ce faire, il faudrait nécessairement faire appel, lorsque cela est jugé opportun, aux sous-traitants locaux dans le but de soutenir l'industrialisation locale et la formation de la main d'œuvre locale dont les besoins de formation sont avérés.

IX- La problématique de la qualification de la main d'œuvre au Cameroun

C'est dans cet esprit que nous prônons et soutenons une adaptation des programmes de formation professionnelle aux besoins du marché du travail. Cette démarche justifie non seulement l'existence de la convention entre le GICAM et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, mais aussi l'implication du GICAM dans le Projet d'appui à la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dont l'un des objectifs est de faciliter la transition de la formation vers l'emploi.
Pour que les formations professionnelles soient en adéquation avec les besoins des entreprises, nous explorons les contours de la création d'un observatoire des qualifications académiques, des compétences et des besoins de formation pour être en mesure d'observer, de manière systématique, l'évolution des métiers, les qualifications et les besoins en formation pour différents secteurs professionnels. Ce projet permettra de disposer d'une meilleure connaissance des métiers (y compris les visions d'avenir), de doter notre pays d'une méthodologie et d'un langage communs à l'ensemble des secteurs professionnels et d'apprécier l'impact des changements de nature technologique, organisationnelle, sociétale, concurrentielle, etc. sur les compétences requises.

X- La problématique des infrastructures

Tout en appréciant l'importance des chantiers lancés ou en voie de l'être, nous pensons que l'offre en infrastructures doit être progressivement développée pour que non seulement les coûts de facteurs soient réduits, mais aussi pour que la compétitivité de nos produits à l'exportation et la sécurité des biens et des personnes soient améliorées.
Il est par conséquent temps que le gouvernement prenne très au sérieux le problème du financement des infrastructures en augmentant la part du budget d'investissement consacrée aux infrastructures, en affectant prioritairement les ressources issues des remises de la dette aux investissements structurants et en exploitant le cadre du régime général des contrats de partenariat pour associer le secteur privé au financement des infrastructures. En un mot, l'Etat doit s'engager dans la multiplication les travaux d'infrastructures indispensables à l'accompagnement de la politique industrielle et à l'amélioration de l'attractivité du pays.

XI- L'agriculture

Autant nous déplorons la dépendance de notre pays vis-à-vis de l'extérieur pour des produits de grande consommation à l'instar du riz et du blé, autant nous pensons qu'il est temps de profiter des nombreux avantages naturels du Cameroun. Cela n'est possible qu'à travers la définition d'une politique agricole adaptée aux besoins de croissance. D'où l'urgence de mesures qui favoriseraient une agriculture moderne, garante d'une autosuffisance alimentaire. Il s'agit notamment de :

- la formation des agriculteurs ;
- la mise en place des incitations en faveur de la pratique d'une agriculture moderne, intensive et soutenue par la technologie (octroi de moyens financiers et matériels aux agriculteurs);
- la relance des comices agropastoraux et
- l'accès facilité à la propriété foncière.

Mesdames, Messieurs,

La mise en place effective et dans des délais acceptables des différentes mesures que nous venons de développer peut constituer une réponse forte aux défis qui interpellent notre pays. C'est pour cela qu'avant de répondre à vos questions, je vous remercie d'avance pour le traitement que vous réserverez aux onze points que je viens de présenter.

Une fois de plus, Meilleurs vœux à tous et à chacun !